

Le District de Football des Côtes d'Armor et la Commission Départementale de l'Arbitrage

vous présentent



Le guide de l'arbitre Edition 2025 / 2026



DISTRICT DE FOOTBALL DES CÔTES D'ARMOR
3 Allée du Haut Champ BP 8
22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02 96 76 10 10

secretariat@foot22.fff.fr

arbitres@foot22.fff.fr





LE MOT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Chers collègues,

Après une pause estivale que j'espère reposante pour chacune et chacun d'entre vous, il est désormais temps de renouer avec notre passion commune pour l'arbitrage, et de retrouver le chemin des terrains avec énergie et motivation.

En date du 30 juin 2025, notre département comptait 340 arbitres licenciés, un chiffre encourageant qui témoigne de la vitalité de notre vivier arbitral, mais aussi du travail collectif mené au fil des saisons. Vous trouverez dans ce livret toutes les informations nécessaires pour aborder la reprise dans les meilleures conditions, que ce soit en termes de formation, d'encadrement ou d'organisation.

Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des membres de la Commission Départementale de l'Arbitrage pour leur engagement constant, leur disponibilité et leur implication au service des arbitres costarmoricains. Leur travail, souvent discret, est pourtant essentiel au bon fonctionnement de notre structure et à l'accompagnement de chacun d'entre vous sur le terrain comme en dehors.

Je souhaite également adresser toutes mes félicitations aux arbitres qui ont été promus cette saison. Ces évolutions sont le fruit d'un travail sérieux, d'un investissement personnel et d'une régularité qui méritent d'être salués. Pour celles et ceux dont la saison a été plus difficile ou marquée par une non-promotion, je vous encourage vivement à garder confiance en vous et à persévérer. Chaque saison est porteuse d'apprentissages, et chaque difficulté surmontée est une victoire en soi.

Ces derniers mois ont été marqués par des évolutions importantes dans l'organisation du football costarmoricain, notamment avec les élections de septembre 2024, qui ont profondément renouvelé les instances départementales. Ces changements nous offrent l'opportunité de construire ensemble une nouvelle dynamique, plus proche des réalités du terrain et davantage tournée vers l'avenir.

Dans ce contexte, nous avons le plaisir d'accueillir Nicolas Rouaux en tant que nouveau Conseiller Territorial en Arbitrage. Sa mission sera d'accompagner et de structurer l'ensemble des actions de formation, de détection et de fidélisation des arbitres, en lien étroit avec la CDA et les clubs du département.

Nous avons à cœur de renforcer la proximité entre la commission et les arbitres, en particulier les plus jeunes, à travers une nouvelle organisation plus lisible, plus accessible et plus réactive. Ce projet ne pourra toutefois aboutir qu'avec la participation active de chacun d'entre vous. Une commission efficace et vivante repose nécessairement sur l'engagement collectif et le sens des responsabilités de ses membres.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente reprise, placée sous le signe du plaisir, de la progression et du respect des valeurs de notre sport.

Sportivement,

Dominique DARCEL,

Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage

Commission départementale de l'arbitrage

PRESIDENT	DARCEL DOMINIQUE *
VICE-PRESIDENTS	URVOIT DOMINIQUE*
	ANTOINE JEAN FRANCOIS *
	BENOIT JEGOU *
	RAULIC MATHIEU*
SECRETAIRE	CONAN LOIC *
SECRETAIRE ADJOINT	LE HEGARAT JEAN LUC *

DELEGUES CRA	MIKAEL PERREE*
	BRIAND THIERRY*
	BERNARD ALAIN*
	CONAN LOIC
REPRESENTANT DES ARBITRES CODIR	CONAN LOIC*
REPRESENTANT CODIR	PAUL AUDREY*

Composition des sections

DESIGNATIONS	
RESPONSABLE	ANTOINE JEAN-FRANCOIS
MEMBRES	RAULIC MATHIEU
	BRUNO LE BRICON
	DUVAL BENOIT
	URVOIT DOMINIQUE
	DAMIEN SCHOUMAKER

FORMATION /EXAMENS /STAGES	
RESPONSABLE	JEGOU BENOIT*
ADJOINT	TESSIER LAURENT *
MEMBRES	MATHEO NICOLAS
	MALET MATHIEU

CONTRÔLE PARRAINAGE (SUIVIS ARBITRES)	
RESPONSABLE	RAULIC MATHIEU
SUIVI FMI	ALLIOU LOIC
MEMBRES	LE HEGARAT JEAN LUC
	MONFORT GILLES

RECRUTEMENT FIDELISATION	
RESPONSABLE	BERNARD ALAIN
MEMBRES	ANTOINE JEAN FRANCOIS
	ROBIN LUDOVIC
	TESSIER LAURENT
	PAUL AUDREY

COMMISSION TECHNIQUE RESTREINTE	
RESPONSABLE	BENOIT JEGOU
MEMBRES	BERNARD ALAIN
	TESSIER LAURENT

REPRESENTANT CDA DANS LES COMMISSIONS	
COMMISSION DES JEUNES	DOMINIQUE URVOIT
COMMISSION DISCIPLINE	ALLIOU LOIC
COMMISSION D'APPEL	ANTOINE JEAN FRANCOIS
COMMISSION SPORTIVE	DARCEL DOMINIQUE
COMMISSION INCIVILITES	ALAIN BERNARD

JEUNES ARBITRES	
RESPONSABLE	URVOIT DOMINIQUE
ADJOINT	SHOUMAKER DAMIEN*
MANAGER TECHNIQUE	GUILLAUME KILLIAN
	GUILLAUME ANAIS
	GUEHENNEUC RODOLPHE
	HELBERT ALAIN
	LE HUIDOUX JACKY
	NATHAN LE GUILLOU
	PIRIOU JEAN FRANCOIS
	LE BRICON BRUNO
	BOUTRUCHE JEAN FRANCOIS
	TREMEL PIERRE
	MONFORT GILLES
	LE HEGARAT JEAN LUC
MEMBRES	

TRIOS JEUNES ARBITRES	LE HEGARAT JEAN LUC
------------------------------	---------------------

REFERENTS FUTSAL	ROBIN LUDOVIC
	BEUREL CLEMENT

REFERENTE ARBITRAGE FEMININ	GUILLAUME ANAIS *
------------------------------------	-------------------

REFERENT FMI	TESSIER LAURENT
---------------------	-----------------

REFERENT LAB	EVENO JEAN FRANCOIS
---------------------	---------------------

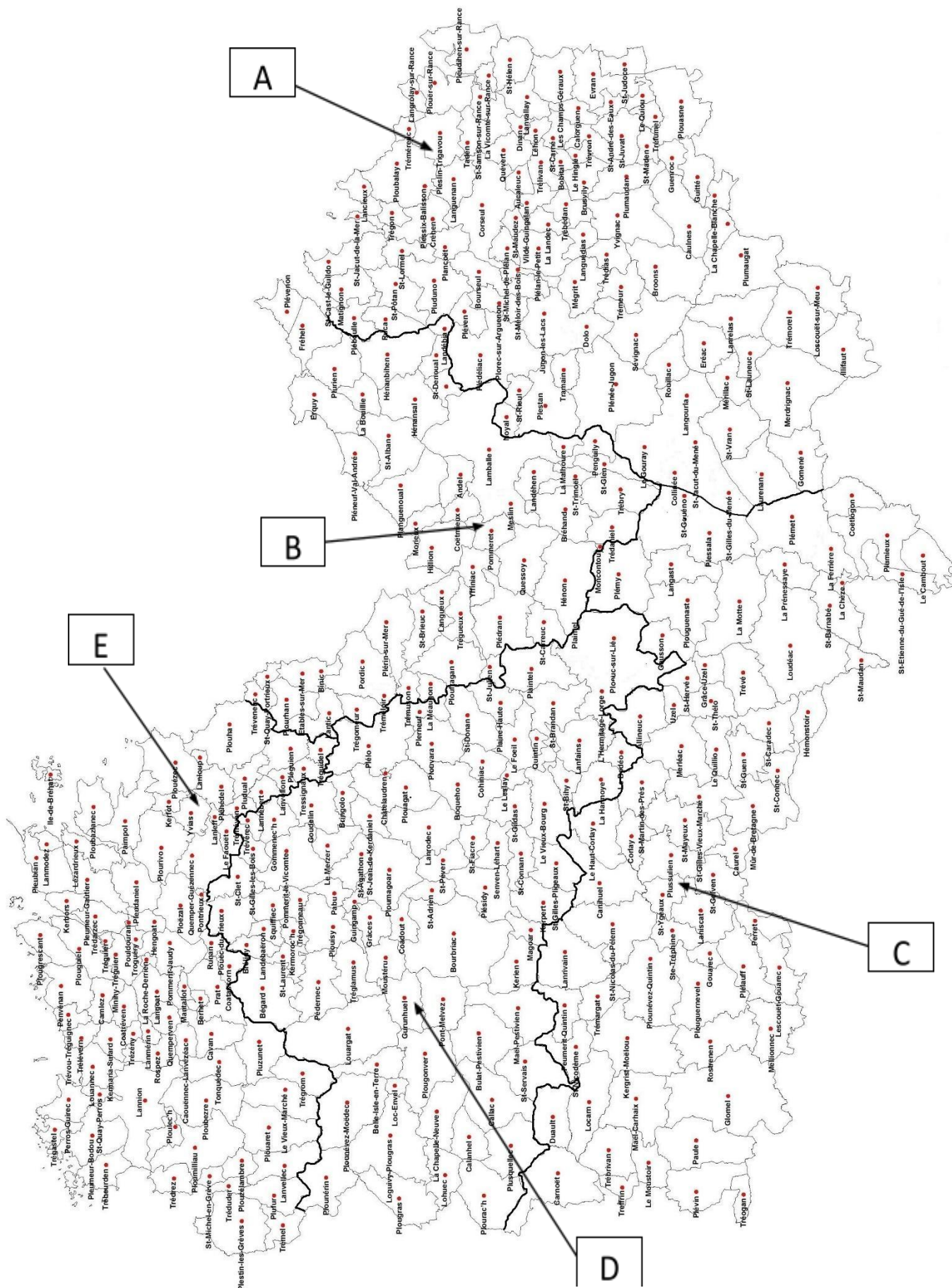
REPRESENTANT EDUCATEURS	MORGAND DAMIEN*
--------------------------------	-----------------

OBSERVATEURS	
ALLIOU LOIC	COSSON JEAN CLAUDE
MEHEUST PASCAL	PIRIOU JEAN FRANCOIS
ALLAIRE MICHEL	DARCEL DOMINIQUE
DERANGERE BRUNO	AMOUROUX JEAN PIERRE
BIHAN JEAN NOEL	URVOIT DOMINIQUE

CONSEILLER TERRITORIAL EN ARBITRAGE	ROUAUX NICOLAS
--	-----------------------

* Membres du Bureau

PLAN DE L'ORGANISATION DES SECTEURS



COORDONNEES DES RESPONSABLES DE SECTEURS

SECTEUR		RESPONSABLE ARBITRES	REFERENT JEUNES ARBITRES	PARRAINAGE JEUNES ARBITRES
DINAN BROONS	A	Bruno LE BRICON 06 95 56 22 81 brunolebricon22@gmail.com	Rodolphe GUEHENNEUC 09.52.94.16.12 06.31.05.65.42 rodolpheguehenneuc@outlook.fr	Mickaël PERREE 02 96 27 98 30 06 47 60 05 79 njmlemaitre@orange.fr
LAMBALLE ST BRIEUC	B	Benoît DUVAL 06 76 37 42 76 marie2229@orange.fr	Alain HELBERT 06 88 76 47 29 alain.helbert@laposte.net	Alain HELBERT 06 88 76 47 29 alain.helbert@laposte.net
LOUDEAC ROSTRENEN	C	Mathieu RAULIC 06 77 16 56 76 mathieu.raulic@sfr.fr	Jacky LE HUIDOUX 02 96 26 22 99 06 87 76 69 69 jacky.lehuidoux@orange.fr	Jacky LE HUIDOUX 02 96 26 22 99 06 87 76 69 69 jacky.lehuidoux@orange.fr
QUINTIN GUINGAMP	D	Jean-François ANTOINE 02 96 21 01 46 06 73 35 80 44 jean-francois-antoine@wanadoo.fr	Jean-François ANTOINE 02 96 21 01 46 06 73 35 80 44 jean-francois-antoine@wanadoo.fr	Jean-François ANTOINE 02 96 21 01 46 06 73 35 80 44 jean-francois-antoine@wanadoo.fr
PAIMPOL LANNION	E	Jean-François ANTOINE 02 96 21 01 46 06 73 35 80 44 jean-francois-antoine@wanadoo.fr	Jean François PIRIOU 02 96 91 82 66 06 45 72 20 00 jfpi@hotmail.fr	Pierre TREMEL 07 85 87 25 27 pierre.tremel9@orange.fr

RESPONSABLE ARBITRES LIGUE	RESPONSABLE JEUNES ARBITRES	REFERENT FUTSAL
Mickaël PERREE 02 96 27 98 30 06 47 60 05 79 njmlemaitre@orange.fr	Dominique URVOIT 06 42 20 39 37/ dominique.urvoit@orange.fr Damien SCHOUMAKER 06 50 08 49 75/ nat-pam22350@hotmail.fr	Ludovic ROBIN 06 47 71 34 02/ robin2.ludovic@gmail.com Clément BEUREL 0647704849/ clement.beurel@gmail.com



Les responsables de secteurs sont chargés de la formation, des réunions de secteurs et de la promotion de leurs arbitres
PREVENEZ VOTRE RESPONSABLE DE SECTEUR SI VOUS NE POUVEZ PAS PARTICIPER AUX REUNIONS

REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ARBITRAGE

MISE A JOUR : 1^{er} JUILLET 2025

Le règlement est consultable sur le site du District de Football.

PROMOTION

La promotion intervient en fonction du classement établi par la C.D.A. en fin de saison :

- D1 pour les arbitres classés District 2,
- D2 pour les arbitres classés District 3.

La préparation LIGUE s'effectue à partir d'une sélection des candidats qui est obtenue suite au classement des arbitres District 1. Ils doivent appartenir au **groupe Espoirs**. La formation est progressive de manière à retenir un nombre maximum de candidats. Ce nombre est déterminé pour chacun des Districts par la CRA.

RETROGRADATION

L'arbitre classé D1 ou D2 absent au Stage Départemental 2 années consécutives sera automatiquement rétrogradé d'une division. Chaque saison, sur les seuls critères de classement, un nombre minimum de descentes est fixé à : 1

PASSEPORT COMPETITION SENIORS

Au terme de la période de stages (Stage annuel et rattrapage), de contrôle de connaissances et de test physique, chaque arbitre qui aura participé entièrement à tous ces rendez-vous ET aura validé ses tests physiques obtiendra un « Passeport Compétition ». Celui-ci lui permettra d'évoluer à son niveau sportif validé par la CDA au 1er juillet de la saison.

A défaut, l'arbitre ou l'arbitre assistant n'ayant pas obtenu son « Passeport Compétition » n'évoluera pas dans la catégorie sur laquelle il est classé jusqu'au jour de la validation de ce dernier.

Ce « Passeport Compétition » est applicable pour les catégories D1, D2 ainsi que les arbitres assistants spécifiques.

Un arbitre ou arbitre assistant n'ayant pas obtenu ce « Passeport Compétition » au cours de la saison (Hors raisons médicales avec présentation obligatoire d'un certificat médical) sera rétrogradé dans la catégorie inférieure la saison suivante.

A partir de la saison 2025/2026, les arbitres désignés régulièrement en qualité d'assistants en R2 devront avoir validé leur test physique au cours de la saison 2024/2025. A défaut, ils ne pourront plus être désignés sur les matchs de R2 et ce jusqu'à réussite du test physique prévu à cet effet.

Pour toutes autres raisons de non-obtention du « Passeport Compétition » la CDA statuera en considération des motifs invoqués. Il est précisé que sur de telles situations, la dérogation au passeport sera appréciée par la CDA selon les éléments présentés par l'arbitre et avec validation préalable en début de saison (et non une fois passés les stages, le contrôle de connaissances et les tests physiques).

LE STAGE DU 11 NOVEMBRE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ARBITRES D1, D2, D3 ET ARBITRES ASSISTANTS.

TEST PHYSIQUE TAISA : (Test d'Aérobic Intermittent Spécifique Arbitre)

Le test TAISA reste le test physique de référence. La nouveauté réside dans le fait que pour chaque catégorie, les temps d'effort et de repos seront similaires : 15 sec / 20 sec Seule la distance à parcourir pendant le temps d'effort ainsi que le nombre de répétitions seront aménagés.

Arbitre R3 – AAR2 – Candidats – Jeunes Arbitres de Ligue : 30 x 67 mètres en 15 secondes + un repos de 20 secondes.

Arbitre D1 –D2 –D3 –Jeunes Arbitres de District : 30 x 60 mètres en 15 secondes + un repos de 20 secondes.

Arbitres assistants District : 20 x 60 mètres en 15 secondes + un repos de 20 secondes.

* Pour les arbitres féminines, 5 séquences de course en moins à effectuer.

MODIFICATIONS DES DESIGNATIONS

Les modifications d'arbitres pour les matches de Championnats et Coupes seront communiquées uniquement sur internet jusqu'au samedi midi (pas de communication téléphonique).

Après le samedi midi, modifications uniquement sous la responsabilité et à la charge du responsable de secteur.

MATCHS REMIS POUR CAUSE D'INTEMPERIES

En cas d'intempéries et donc de risques de report de matches, une alerte Orange (message préventif) sera diffusée, en fonction de la météo, sur le site internet qui précisera aux arbitres, délégués et observateurs, avant le vendredi midi, qu'il est indispensable de consulter régulièrement dans le week-end le site de la LBF ou du district afin de voir si le match a lieu ou pas.

De ce fait, aucun arbitre ou observateur ne sera contacté par téléphone en cas d'intempéries.

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES

La D.T.A. a demandé à tous les arbitres (officiels et bénévoles) dirigeant une rencontre de football d'appliquer la disposition suivante :

Quel que soit le niveau d'une rencontre et peu importe la qualification des arbitres ou assistants :

- **LES ASSISTANTS CONSERVERONT LE MEME COTE DURANT TOUTE LA PARTIE**
- **L'ASSISTANT BENEVOLE DU CLUB RECEVANT SE PLACERA DU CÔTÉ BANC DE TOUCHE (s'il n'y en a pas, il ira du côté où se place les remplaçants et dirigeants).**

La C.R.A. Bretagne insiste pour que cette disposition soit mise en place uniformément sur l'ensemble de son territoire. A noter également que les AA L1 ou AA L2 désignés en N2 – N3 – R1 – R2 - occuperont dorénavant la position d'AA 1.

NOMBRE DE JOUEURS OU DE JOUEUSES ET REMPLACEMENTS DES JOUEURS OU DES JOUEUSES.

La « FFF » a décidé que les clubs disputant l'ensemble des compétitions nationales peuvent inscrire sur la feuille de match : **16 joueurs** (11 joueurs et 5 remplaçants).

Des particularités demeurent ! Aussi, ci-après un extrait de la circulaire 3.02 et de la réglementation des compétitions.

COMPETITIONS		R E M P L A C A N T S	REM PLAC EME NTSP OSSIBLES	OBSERVATIONS
N2 et N3	11	5	5	Les remplacés ne peuvent pas participer à la rencontre.
CHAMPIONNATS NATIONAUX U17 et U19	11	5	5	Dont 1 gardien de but parmi les 5 remplaçants. Les remplacés ne peuvent pas participer à la rencontre.
COUPE NATIONALE ENTREPRISE	11	5	5	ATTENTION - Epreuve éliminatoire :
				4 premiers tours organisés par la LBF Possibilité aux remplacés de continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants. Nombre de remplaçants limité à 3
CHALLENGE DE FRANCE FEMININ	11	3	3	Phase éliminatoire : Règlement LBF possibilité Remplacée-> Remplaçante
	11	5	5	Compétition propre : Possibilité d'inscrire 16 joueuses. Les remplacées ne peuvent plus participer à la rencontre.
COUPE GAMBARDELLA	11	3	3	Epreuve éliminatoire : La LBF a décidé que les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.
	11	5	5	Compétition propre : (à partir du 1 ^{er} tour Fédéral) -Parmi les 5 remplaçants inscription obligatoire d'1 gardien de but . - les remplacés ne peuvent plus participer à la rencontre.
COUPE DE FRANCE	11	5	3	1 ^{er} et 2 ^{ème} tour : La LBF a décidé que les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants. Remarques : dès le 1 ^{er} tour possibilité d'inscrire 5 remplaçants dont 1 gardien de but sur la feuille de match
				A partir du 3 ^{ème} tour les remplacés ne peuvent plus participer à la rencontre.
Présence sur les bancs de touche Compétitions LBF	Art 4.2 : Personnes autorisées sur le banc de touche : En dehors de l'éducateur (licence attestant de cette fonction) et des joueurs remplaçants ou remplacés Trois dirigeants licenciés maximum inscrits sur la FMI , par club			

FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE PREPARATION

PLUS DE FORFAIT MINIMAL KILOMETRIQUE (anciennement 20€)

INDEMNITES préparation et équipement des arbitres Seniors et Jeunes saison 2025 - 2026				
Indemnité kilométrique : 0,447 € / km				
Niveau	ARBITRES		Assistants	
	Indemnités	Kilométrage Aller Maxi	Indemnités	Kilométrage Aller Maxi
N2			75	90 kms
N3			66	100 kms
R1	60	Pilotage budgétaire / désignation	40	70 kms
R2	50	140 kms	35	60 kms
R3	45	100 kms	30	40 kms
D3 N Féminines			66	60 Kms
R1 Féminines	45	80 kms	30	40 kms
R2 Féminines	35	50 kms		
D1 + Coupes départementales	40	70 kms	20	30 kms
D2	35	60 kms		
D3 et D4 + coupe D3	35	50 kms		
CDF H Tours 1 et 2	45	70 kms	25	30 kms
CDF H Tours 3 et 4	45	100 kms	30	40 kms
CDF H Tours 5 et 6	60	180 kms	40	70 kms
CDF F organisation LBF	45	70 kms		
CDB H organisation LBF	45	100 kms	30	40 kms
CDB H organisation District	35	70 kms	20	30 kms
CDB Féminines	35	60 kms	20	30 kms
Féminines District	35	50 kms		
Futsal Régional et Beach Soccer	35	120 kms		
Futsal District et autres pratiques	20	50 kms		
U 19 Nat			40	60 kms
U 17 Nat			35	60 kms
Challenge Féminines U19 Nat	45		40	60 kms
R1 U19 à U16	40	120 kms	25	40 kms
Coupes (CRB) U19, U17				
Gambardella				
R2 et brassage U19 à U16	35	70 kms	20	30 kms
Coupe (CRB) U16				
Brassages Ligue U18, U17, U16				
U14 et U15 Toutes compétitions ligue	30	50 kms	15	30 kms
District Compétitions Jeunes	30	50 kms	15	30 kms
District Coupes départementales Jeunes				
Futsal Jeunes				
Observateur Ligue	20	80 kms		
Observateur District	15	40 kms		

Arbitre de touche en R2 ou R3 + jeune en ligue : indemnisation par virement de la ligue

Arbitre centre D1 et D2 : indemnisation par virement du district

Arbitre de centre D3 ou D4 + jeunes en District : indemnisation moitié par le club recevant et moitié par le club visiteur (espèce ou chèque)

Arbitre en coupes de France et Bretagne : indemnisation uniquement par le club recevant (espèce ou chèque).

Les changements dans les Lois du Jeu 2025/2026

Voici une brève présentation des principales modifications et clarifications apportées au Lois du Jeu.

Directives pour le principe selon lequel seul le capitaine peut s'adresser à l'arbitre

Introduction

Le respect et l'équité constituent des valeurs essentielles du football. Or, les décisions de l'arbitre et des autres officiels de match donnent régulièrement lieu à des désapprobations, manifestées en paroles ou en actes. Il arrive, dans certains cas extrêmes, que des joueurs se ruent vers l'arbitre, l'encerclent ou le prennent à partie. Des tels comportements constituent un manque de respect envers l'arbitre, nuisent à l'image du football et peuvent s'avérer intimidants et démoralisants.

Une meilleure collaboration entre l'arbitre et les capitaines peut contribuer à encourager le respect mutuel et l'équité. À cet égard, et afin de permettre à l'arbitre d'expliquer les décisions importantes, seuls les capitaines seront autorisés à s'approcher de l'arbitre, à condition qu'ils se comportent de façon respectueuse. Il incombera par ailleurs à chaque capitaine de veiller à ce que ses coéquipiers restent à une distance raisonnable de l'arbitre et n'interviennent pas dans la discussion entre l'arbitre et le(s) capitaine(s).

Les directives ci-après ont pour but d'aider les organisateurs de compétitions qui souhaitent appliquer le principe selon lequel seul le capitaine peut s'adresser à l'arbitre.

Directives

- Pour des raisons de transparence et afin d'éviter les frustrations ainsi que les conflits éventuels sur le terrain, les interactions normales entre les joueurs et l'arbitre sont autorisées et gardent toute leur importance.
- Tout joueur, y compris les capitaines, qui manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes doit être averti (carton jaune).
- L'arbitre expliquera, s'il le juge nécessaire, les décisions importantes au(x) capitaine(s) et/ou au(x) joueur(s) impliqué(s) dans l'incident.
- Afin d'éviter que les joueurs n'encerclent l'arbitre où ne le prennent à partie lors d'incidents majeurs ou à la suite d'une décision importante :
- seul un joueur par équipe (généralement le capitaine) est autorisé à s'approcher de l'arbitre, mais il doit s'adresser à lui de façon respectueuse ;
- l'arbitre peut demander/indiquer aux joueurs, par la parole ou des gestes, de ne pas s'approcher de lui ;
- les capitaines d'équipe sont chargés d'aider à éloigner leurs coéquipiers de l'arbitre ;
- tout joueur qui s'approche de l'arbitre ou l'encerclé sans y être autorisé doit être averti (carton jaune) ;
- si nécessaire, l'arbitre peut retarder la reprise du jeu pour laisser le temps au(x) capitaine(s) d'expliquer la décision à ses/leurs coéquipiers, de demander à ce qu'ils se comportent de façon adéquate, etc.
- L'arbitre peut décider d'interagir avec un joueur autre que le capitaine ou de le laisser s'approcher, par exemple si ce joueur a commis une infraction, subi une faute et/ou est blessé.

Si le capitaine est le gardien de but

- Lorsque le gardien est capitaine, l'équipe doit désigner un joueur autorisé à s'approcher de l'arbitre à la place du gardien et en informer l'arbitre au plus tard au moment du toss précédant le coup d'envoi.
- Seul le gardien ou le joueur désigné, et non les deux à la fois, peut approcher l'arbitre.
- Si le joueur désigné est remplacé ou exclu, un autre joueur doit être désigné

Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

Texte amendé

Si, au moment où le jeu a été arrêté :

- le ballon se trouvait dans la surface de réparation : la balle à terre est donnée au gardien de but de l'équipe en défense dans sa surface de réparation
- le ballon se trouvait en dehors de la surface de réparation, la balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui, aux yeux de l'arbitre, a ou aurait récupéré la possession ; à défaut, la balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois. La balle à terre est donnée à l'endroit où le jeu a été arrêté

Loi 9 – Ballon en jeu et hors du jeu

Texte ajouté

Si un officiel d'équipe, un remplaçant, un joueur remplacé ou exclu, ou un joueur sorti temporairement du terrain (pour cause de blessure, changement d'équipement, etc.) touche le ballon – sans avoir l'intention d'interférer de façon abusive avec le jeu – alors que celui-ci est encore en jeu mais est clairement sur le point de sortir du terrain, un coup franc indirect est accordé, mais la personne concernée n'est pas sanctionnée.

Loi 12 – Fautes et incorrections - section - Coup franc indirect

Texte amendé

Un corner est accordé si un gardien de but **conserve le ballon à la main pendant plus de huit secondes**, à l'intérieur de sa surface de réparation, avant de le relâcher. Un gardien de but est considéré comme en possession du ballon avec ses mains quand :

- il tient le ballon entre ses mains ou entre sa main et une surface (le sol, son corps, etc.) ;
- il tient le ballon sur sa main ouverte ;
- il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air.

Il revient à l'arbitre de déterminer à partir de quand le gardien de but commence à conserver le ballon à la main et de lancer le décompte des huit secondes.

L'arbitre doit par ailleurs effectuer un décompte visuel des cinq dernières secondes, main levée.

Si un gardien de but est en possession du ballon avec ses mains, aucun adversaire ne peut le lui disputer.

Loi du jeu 10 et 14 – ISSUE D'UN MATCH ET PENALTY

Lors de l'exécution d'un penalty (loi 14) ou d'un TAB (loi 10) :

- Le tireur touche **accidentellement** le ballon des deux pieds, que ce soit simultanément ou que le ballon touche coup sur coup un pied/une jambe puis l'autre au moment du tir :
 - Si le ballon entre dans le but, le penalty ou le TAB doit être retiré.
 - Si le ballon n'entre pas dans le but, un CFI est accordé pour l'équipe défendante (sauf si l'arbitre laisse l'avantage car cela profite clairement à l'équipe en défense) ou en cas de séance de TAB, le tir est considéré comme raté.
- Le tireur touche **délibérément** le ballon des deux pieds ou le touche **délibérément** une seconde fois avant qu'il n'ait été touché par un autre joueur :
 - Un CFI est accordé (sauf si l'arbitre laisse l'avantage car cela profite clairement à l'équipe en défense) ou, en cas de séance de TAB, le tir est inscrit comme raté.

RAPPEL DES MODIFICATIONS 2024/2025

Loi du jeu 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

La logique de graduation (à la baisse) des sanctions disciplinaires appliquées pour les situations d'anéantissement ou d'action prometteuse lors d'un pénalty sifflé (ex : carton rouge de l'anéantissement devient jaune si le fautif a challengé le ballon) est désormais étendue pour les situations de mains :

- Si un fautif stoppe une action prometteuse en commettant **une main délibérée** dans la surface de réparation : PENALTY + AVT.
- Si un fautif stoppe une action prometteuse en commettant **une main délibérée** en dehors de la surface de réparation : CFD + AVT.
- Si un fautif stoppe une action d'anéantissement en commettant **une main délibérée** dans la surface de réparation : PENALTY + EXC.
- Si un fautif stoppe une action d'anéantissement en commettant **une main délibérée** en dehors de la surface de réparation : CFD + EXC.
- Si un fautif stoppe une action prometteuse en commettant **une main non délibérée** dans la surface de réparation : PENALTY mais pas d'AVT.
- Si un fautif stoppe une action d'anéantissement en commettant **une main non délibérée** dans la surface de réparation : Pas d'EXC mais PENALTY + AVT.

Loi du jeu 14 – PENALTY

Procédure : ajout de la précision suivante

Le ballon doit être immobile et positionné sur le point de penalty et une partie du ballon doit être en contact (ou à l'aplomb) avec le centre du point de pénalty.

Infractions et sanctions : ajout de la notion d'incidence sur le résultat du tir = pénalisation des empiètements uniquement s'ils ont une incidence sur le jeu.

Un coéquipier du tireur sera pénalisé en cas d'empiètement uniquement si cet empiètement a clairement influencé le gardien ou si le joueur qui a commis l'empiètement joue ou dispute le ballon.

Un coéquipier du gardien de but sera pénalisé en cas d'empiètement uniquement si cet empiètement a clairement influencé le tireur ou si le joueur qui a commis l'empiètement joue ou dispute le ballon

Infraction du gardien de but	
But marqué	Pas de but
But accordé	Pas arrêté : pas à retirer (sauf si tireur clairement perturbé)*
	Arrêté : penalty à retirer + MeG au gardien ; Avt en cas de récidive(s)
Empiètement d'un défenseur et d'un attaquant	
But marqué	Pas de but
Incidence : à retirer	Incidence : à retirer
Pas d'incidence : but accordé	pas d'incidence : pas à retirer

Vous pourrez en utilisant le lien ci-dessous télécharger l'intégralité des lois du jeu 25/26

<https://downloads.theifab.com/downloads/lois-du-jeu-2025-26?l=fr>

LE GUIDE KLUB

La Ligue de Bretagne met à votre disposition un site d'informations pratiques : « **Le Guide Klub** » sur www.malbf.fr

. Vous y trouverez entre autres toutes les informations relatives aux lois du jeu. Vous pouvez accéder directement à ces informations en utilisant le lien ci-dessous :

<https://malbf.fr/index.php/page-4-arbitrage-lois-du-jeu/>

L'AVANT MATCH DE L'ARBITRE

2 « MON COMPTE FFF » - AVANT/APRES MATCH

- Se connecter à son espace personnel « MON COMPTE FFF » sur le site www.fff.fr.
- Cliquer sur « Accéder à mon espace officiel ».
- Rubrique « DOCUMENTS » : Accéder à tous les documents administratifs liés à votre activité d'arbitre.
- Rubrique « DESIGNATIONS » : Accéder à toutes vos désignations mises à jour.

LE JOUR DU MATCH AVANT LA RENCONTRE (À TITRE INDICATIF)

H-1H15 Arrivée au stade :

- ❑ Présentation aux dirigeants (politesse, respect, courtoisie) et mise à disposition du vestiaire.
- ❑ Le club recevant fournit à l'arbitre la tablette (FMI) pour le match. Penser à vérifier son fonctionnement et son niveau de charge.
- ❑ Tour du terrain (vérification des filets, traçage, piquets de coin) et demande d'intervention au dirigeant recevant si nécessaire.

H-0H55

- ❑ Vérification des ballons mis à ma disposition par le club recevant.
- ❑ Présentation des équipements (maillots joueurs & gardien)
- ❑ Transmission de la FMI à l'équipe visiteuse pour validation composition équipe.

H-0H50

- ❑ Compléter la FMI (Infos Arbitres)
- ❑ Synchronisation des chronos entre Arbitres & Dirigeants
- ❑ Mise en tenue de l'arbitre en vue de l'échauffement

H-0H35 En présence des capitaines et arbitres assistants

- ❑ Transmission des consignes et réponses aux éventuelles questions des capitaines avant leur échauffement
- ❑ Consignes aux arbitres assistants (cadrer, responsabiliser mais aussi valoriser leur fonction).

H-0H30 : Echauffement de l'arbitre

H-0H12 : Retour des joueurs et arbitres aux vestiaires

H-0H10

- ❑ Signature FMI par les capitaines ou dirigeant responsable pour les catégories jeunes.
*Pour les compétitions régionales, il est demandé aux ENTRAÎNEURS / EDUCATEURS de porter leur BADGE

H-0H06

- ❑ Appel des équipes, sortie des joueurs(ses) par ordre des numéros
- ❑ Vérification avec la FMI de l'identité des Joueurs(ses) et remplaçants(tes) en présence du capitaine adverse (ou dirigeant pour les compétitions jeunes).
- ❑ Contrôle des équipements

H-0H02

- ❑ Entrée en ligne sur le terrain
- ❑ Entrée sur le terrain et réalisation du protocole officiel :
- échanges de poignées de mains « joueurs – arbitres » et « arbitres – éducateurs ».

H-0

- ❑ Coup d'envoi de la rencontre

IMMEDIATEMENT AU RETOUR AU VESTIAIRE

- ❑ Saisie des faits de match (Score et temps additionnel – Discipline – Remplacements – Blessures – Buteurs).
- ❑ Si besoin les « Réserves techniques » sont saisies et les « Observations d'après-match » renseignées.
- ❑ Vérification des informations et « Signatures » d'après-match par les capitaines ou dirigeants et l'arbitre.

CLÔTURE ET ENVOI DE LA FEUILLE DE MATCH

- ❑ Clôture de la Feuille de match par l'arbitre. Si la tablette est connectée à internet alors la feuille de match est automatiquement transmise.
- ❑ Si la tablette n'est pas connectée à internet, le dirigeant du club recevant se chargera de « Transmettre » la Feuille de Match dès que possible.

ARRETE MUNICIPAL - IMPRATICABILITE DU TERRAIN

EN L'ABSENCE D'ANNULATION OFFICIELLE DE LA RENCONTRE SUR LE SITE DU DISTRICT VOUS DEVEZ, SAUF INFORMATION CONTRAIRE DE VOTRE RESPONSABLE DE DESIGNATIONS VOUS RENDRE SUR LE LIEU DU MATCH.

ARRETE MUNICIPAL PRESENTE AVANT LA RENCONTRE APRES AVOIR ACCEDE AU TERRAIN

- 1 Sur présentation d'un ARRETE MUNICIPAL, ne pas faire jouer le match - **INTERDICTION ABSOLUE de passer outre un arrêté municipal.**
- 2 Etablir un rapport - à adresser au District 22- en précisant les circonstances de présentation de l'arrêté.
- 3 L'Arbitre constatera lui-même **l'impraticabilité du terrain -ou pas-** et en fera mention dans son rapport. **Même si l'arbitre estime favorable la praticabilité du terrain, le match ne pourra absolument pas être joué.**
- 4 Joindre une copie ou l'original de l'arrêté à votre rapport.
- 5 **Vous devez compléter la FMI.** En cas d'absence de l'une ou des deux équipes vous le signalez sur la FMI et dans votre rapport.

ARRETE MUNICIPAL PRESENTE EN COURS DE MATCH PAR UN REPRESENTANT DE LA MAIRIE

- 1 Ce document doit comporter les **nom et qualité du signataire ainsi que cachet de la mairie et signature.**
- 2 L'Arbitre doit immédiatement **arrêter le match, se saisir du document et l'adresser au District 22 (avec son rapport)** en mentionnant la durée effective du temps de jeu et le score lors de l'arrêt du match. Il devra également clôturer la FMI.

IMPRATICABILITE DU TERRAIN AVANT OU EN COURS DE MATCH (sans présentation d'Arrêté Municipal)

Seul l'ARBITRE peut déclarer le terrain « impraticable » à la conduite du jeu.

Ex = Mauvais état du sol, (flaques d'eau tempête) ou de mauvaise conditions climatiques (orages, pluies diluviennes, brouillard etc...).

Dans la mesure où la rencontre pourrait être reprise (ex = orage passager etc.) la durée d'interruption du ou des arrêts de jeu ne pourra excéder plus de 45mn.

Si tel est le cas, la rencontre sera définitivement arrêtée. Rapport au District22.

F.M.I. Arbitres (Aide-mémoire)

1. Le jour du match, avant le match

Pour toute rencontre l'arbitre d'un match doit avoir en sa possession la Feuille de match, que cette feuille de match soit au format papier ou numérique. Il en est le garant et devra s'acquitter de toutes ses tâches administratives.

Prendre possession de la tablette et demander au responsable de vous la déverrouiller Attention vous en devenez responsable.

Sélectionnez votre match et cliquer sur feuille de match

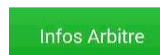
1.1. Comment vérifier les infos du match ?

Sélectionnez le match

Avant la rencontre, il devra vérifier un certain nombre de points importants. Ces points importants se trouvent dans le module « **Infos Arbitre** ».

Quand toutes les informations sont **correctes** le bouton « **Infos Arbitre** » passe au vert.

Attention, les postes Arbitre Centre, Arbitre assistants 1 et 2 sont obligatoires.



Outre la vérification des informations liées au terrain, à la date et à l'heure de la rencontre, l'arbitre devra compléter les officiels et/ou bénévoles qui officieront avec lui (délégués, arbitres assistants etc...) s'ils ne sont pas déjà indiqués dans ce menu.

L'absence de délégué identifié n'est pas « Bloquant »

Le bouton « **Enregistrer** » permet de sauvegarder les modifications sans que l'arbitre n'ait besoin de saisir son mot de passe de session.

1.2. À quoi servira le mot de passe de passe arbitre ?

L'arbitre devra indiquer ici un mot de passe qui lui convient.

Ce mot de passe sert uniquement à déverrouiller la Feuille de match.

Il lui sera toujours demandé en cas de besoin et sera obligatoire pour continuer. De même une question de sécurité est demandée. Vous avez le choix entre :

- ☐ Quel est le prénom de votre maman ?
- ☐ Votre ville de Naissance ?

En cas d'oubli de votre mot de passe, une réponse positive à la question de sécurité vous permettra de déverrouiller la feuille. Il ne vous reste plus qu'à valider ces informations à l'aide du bouton.

1.3. Quels sont les points à vérifier et à signer avant une rencontre ?

Que la feuille de match soit au format papier ou au format numérique, les points à vérifier restent

les mêmes. Les réserves sont à contresigner avec les personnes des équipes désignées pour le faire (si elles existent).

Le contrôle des licences doit être réalisé.

Remarques Importantes : L'application feuille de match permet de faire un contrôle officiel des licences. Cependant, dans le cas d'une défaillance matérielle, les équipes devront présenter les licences le jour du match ou à défaut, une pièce officielle d'identité accompagnée d'un certificat médical

Dans ce dernier cas l'absence de Feuille de match informatisée sera notifiée.

Vous avez la possibilité d'accéder au menu « **Contrôles** » après les signatures d'avant-match.



Ce bouton permet aux capitaines de faire un contrôle d'identité à l'aide du trombinoscope. En cliquant sur une photo la licence s'affiche. Le capitaine de chaque équipe ainsi que les numéros de maillot sont indiqués dans la liste formant la composition de chaque équipe.

1.4. Comment poser des réserves d'avant match ?

Une fois les licences contrôlées, les équipes peuvent si elles le souhaitent poser des réserves d'avant-match. Pour accéder au module des réserves, cliquez sur « **Réserves d'avant-match** ».

Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de réserves déposées.

Vous retrouvez les deux compositions au travers des boutons : « **Equipe recevante** » et « **Equipe visiteuse** ».

1.5. Comment revenir sur une Feuille de match en cours ?

Si la tablette se met en veille, notamment au cours du match, ou si vous sortez de l'application, l'application demandera le mot de passe rentré par l'arbitre. Une fois le mot de passe saisi, cliquez sur « **Valider** ».

1.6. Comment réaliser la signature d'avant-match ?

Comme pour une feuille de match papier, l'arbitre doit faire signer les Capitaines (ou les Dirigeants en équipes jeunes sans capitaine majeur) avant le début de la rencontre pour valider la Feuille de match.

Chaque équipe se connecte l'une après l'autre.

La personne signataire indique en cochant la case avoir pris connaissance de celle-ci.

Signez et validez votre signature.

L'arbitre signera aussi avant le début de la rencontre.

Si l'une des deux équipes est absente, vous cochez la case « **Équipe absente** ».



ATTENTION : Délai entre les signatures 10 minutes Maximum et Signatures effectuées au plus tard 15 minutes après l'heure théorique de début du match (passé ce délai, passage à la feuille papier)

1.7. Comment déverrouiller la feuille de match pour pouvoir rajouter une personne après les signatures d'avant-match ?

Une feuille de match bien que verrouillée par les signatures d'avant-match peut très bien être déverrouillée pour rajouter des informations.

Cependant, comme tout le monde a signé, pour être certain que tous les protagonistes du match en soient informés, chaque dirigeant devra s'authentifier et les signatures d'avant-match devront être réalisées de nouveau. Pour cela l'arbitre cliquera sur « **Modifier** ».

Le mot de passe de l'arbitre sera demandé pour déverrouiller cette feuille. Chaque club devra s'authentifier pour effectuer des changements.

VERIFICATION AVEC LA TABLETTE ET EN PRESENCE DU CAPITAINE ADVERSE DES JOUEURS A LA SORTIE DU VESTIAIRE EN UTILISANT LA FONCTION CONTROLES

Arrêter la tablette, si votre vestiaire est fermé, y laisser la tablette, dans le cas contraire la confier au dirigeant de l'équipe recevant.

2. Le jour du match, après le match (Au calme, seul dans le vestiaire)

Une fois la rencontre terminée, l'arbitre devra mettre à jour les informations de la Feuille de match. Cliquez sur le bouton « **Faits du Match** ».



COMPLETER LA FEUILLE DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

2.1. Résultat du match

La saisie du résultat du match ou toute information concernant l'état du match se renseigne dans l'onglet « **Match** ».

Pour renseigner un match non joué ou arrêté

- 1) Cochez la case prévue à cet effet
- 2) Choisissez obligatoirement un motif
- 3) Vous pouvez donner des informations complémentaires Pour finir appuyez sur le bouton « **Valider** ».

Pour renseigner le résultat d'un match :

- 1) saisissez le score
- 2) saisissez les temps additionnels si ceux-ci sont exigés par la F.F.F., la Ligue ou le District. Pour finir appuyez sur le bouton « **Valider** ».

2.2. Comment saisir les éventuelles sanctions administratives ?

L'onglet qui permet de saisir les dossiers de type administratif est l'onglet « **Discipline** ».

Pour commencer, choisissez un joueur qui doit être sanctionné dans l'équipe recevante ou visiteuse grâce à l'onglet correspondant. Sélectionnez la personne correspondante et cliquez sur « **Auteur de la faute** ».

Sélectionnez le type de sanction administrative :

 : Un carton jaune sur le match pour la personne sélectionnée. Un seul motif devra être sélectionné dans la liste. La minute d'attribution de cette sanction devra être saisie.

 : Un carton rouge sur le match pour la personne sélectionnée. Un seul motif devra être sélectionné dans la liste. La minute d'attribution de cette sanction devra être saisie.

 : Deux cartons jaunes qui donnent un rouge pour la personne sélectionnée. Deux motifs devront être sélectionnés dans les listes. Les minutes d'attributions de ces sanctions devront être saisies.

 : Un carton jaune puis un carton rouge pour la personne sélectionnée. Deux motifs devront être sélectionnés dans les listes. Les minutes d'attributions de ces sanctions devront être saisies.

Un carton blanc, pour les ligues ou les Districts qui utilisent cette réglementation. Cette icône sera disponible uniquement pour ces matches.

L'onglet « **Discipline** » doit être validé, par le bouton « **Valider** ».

2.3. Comment renseigner les remplacements ? (Attention à noter sur vos cartons N° des Joueurs et temps)

L'onglet des remplacements est l'onglet « **Ent/Sor** ».

Pour commencer, choisissez l'équipe recevante ou visiteuse grâce à l'onglet correspondant.

1. Indiquez à quelle minute a eu lieu le remplacement
2. Sélectionnez le remplacé puis cliquez sur la zone « **Remplacé** »
3. Sélectionnez le remplaçant qui entre au cours du match puis cliquez sur la zone « **Remplaçant** »
4. Validez par le bouton « **Valider** »

Si vous avez commis une erreur de sélection de joueur, les boutons « **Vider** » sont prévus à cet effet. L'onglet « **Ent/Sor** » doit être validé par le bouton « **Valider** ».

Il est possible de faire sortir un joueur sans en faire rentrer un nouveau et vice-versa, naturellement en respectant les règles du football.

2.4. Comment signaler un joueur blessé ?

Sur une feuille de match, l'arbitre a le devoir de signaler à la demande de l'équipe les joueurs blessés. L'onglet pour signaler les blessures est l'onglet « **Blessures** ».

Pour commencer, choisissez un joueur blessé dans l'équipe recevante ou visiteuse grâce à l'onglet correspondant. Sélectionnez la personne correspondante et cliquez sur « **Blessé** ». Le bouton « **Vider** » permet d'annuler son choix.

Indiquez à quelle minute cette blessure est survenue.

Indiquez la localisation de la blessure à choisir sur la silhouette qui permet de filtrer la liste déroulante sur la localisation.

S'il s'agit d'une sortie sur blessure pendant la rencontre, cochez « Sortie sur **blessure** » et renseignez la « **Minute** » de sortie.

Validez l'onglet par le bouton « **Valider** ».

Bon à savoir :

*Les blessures déclarées à l'issue du match doivent être saisies sans rien cocher et sans « **minutage** ».*

2.5. Comment saisir les observations d'après-match ? (Après le coup de sifflet et en dehors des limites du terrain)

OBSERVATIONS D'APRÈS MATCH (0)

L'arbitre doit pouvoir recueillir des observations après la rencontre : c'est le bouton d'observation d'après-match. Le chiffre entre parenthèses qui suit le libellé de ce bouton correspond au nombre d'observations recueillies par ce menu.

Les textes indiqués dans cette zone sont des textes libres. Une zone est réservée pour chaque équipe et s'active par le +.

La personne habilitée à renseigner des observations d'après-match (capitaine ou dirigeant responsable en fonction du match) signera dans la zone le concernant.

L'arbitre cochera la case « **Rapport complémentaire** arbitre suit » s'il estime qu'il doit faire un rapport sur le sujet.

Les capitaines ou les dirigeants signeront en déclarant avoir pris connaissance de ces observations. L'arbitre signera avec ces personnes.

2.6. Comment renseigner les réserves techniques ?

Quand une réserve technique est formulée, elle l'est en présence d'un des deux arbitres assistants et du capitaine ou du dirigeant responsable. Cette réserve technique est formulée sur le terrain et doit être retranscrite par l'arbitre sur la Feuille de match.

L'arbitre retranscrira les réserves formulées par le capitaine ou le dirigeant responsable sur la Feuille de match. Il cochera la case « **Rapport complémentaire arbitre suit** ».

Les deux capitaines ou les deux dirigeants responsables (Article 146 des RG de la F.F.F.) signeront cette feuille de match ainsi que l'arbitre du centre et l'arbitre assistant témoin de ce dépôt.

2.7. Comment fonctionnent les signatures d'après-match ?

Quand les observations d'après-match et les réserves techniques sont transcrites sur la Feuille de match et que toutes les informations OBLIGATOIRES sont saisies par l'arbitre ou les délégués, l'arbitre peut clôturer sa feuille de match. Pour cela, il doit faire signer toutes les informations.

Le module de signatures d'après-match permet un résumé complet de la rencontre.

Il est composé de 4 onglets. Tous ces onglets doivent être lus par les capitaines ou Dirigeants responsables.

L'onglet « **Rencontre** » résume la liste des officiels si le match est arrêté ou non joué, ou le résultat du match. C'est un aperçu rapide du match.

L'onglet « **Composition** » résume les « participations » : Le numéro du joueur qui a participé est dans un carré blanc. Le numéro du joueur qui n'a pas participé est dans un carré doré.

L'onglet « **Faits de jeu** » permet de consulter en sélectionnant un à un : les faits de jeu (discipline, remplacement(s), but(s), blessure(s)), les informations liées à la sécurité si elles existent, les informations liées à l'organisation si elles existent, les informations liées aux règlements locaux si elles existent.

L'onglet « **Signatures** » permet de consulter : les réserves d'avant-match, les réserves techniques et les observations d'après-match sont rappelées aux signataires. Ces informations ont déjà été visées dans leurs modules spécifiques.

Le bouton « **Retour faits de jeu** » permet de revenir aux faits de match pour corriger une information. Attention : ce bouton ne fonctionne que si aucune signature n'est présente. Dans le cas contraire, un déverrouillage est obligatoire.

Chaque club s'identifie pour signer la Feuille de match avec son compte habituel en cliquant sur « **Connexion** ».

Chaque signataire déclarera avoir pris connaissance des trois onglets précédents. L'arbitre s'authentifiera aussi par sa signature.

Dans le cas où une équipe est partie sans signer la feuille de match, une case à cocher est à disposition de l'arbitre pour signaler l'absence de l'équipe à cette étape.

IMPORTANT : Cette absence ne bloque donc pas le processus de remplissage et d'envoi de la Feuille de match, mais le Centre de gestion sera alerté de cette absence de signature.

Chaque signataire validera sa signature à l'aide du bouton « **Valider** ».

Quand l'arbitre et les équipes auront signé la feuille de match et quand les signataires auront déclaré avoir pris connaissance des trois onglets, les boutons « **Modifier** » et « **Clôturer** » seront accessibles.

Le bouton « **Modifier** » permet à l'arbitre, si besoin, de revenir à la saisie d'informations complémentaires ou à l'étape de vérification des informations.

Attention : Les équipes et l'arbitre devront à nouveau signer la Feuille de match.

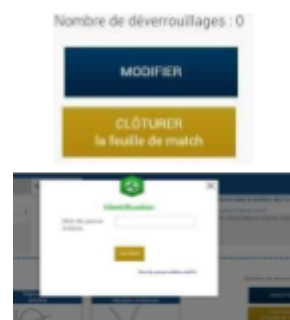
Quand l'arbitre clique sur le bouton « **clôturer** », le mot de passe de l'arbitre sera exigé.

Si la tablette est en ligne, la Feuille de match est transmise directement par l'arbitre à la F.F.F., à la Ligue Régionale ou au District dès l'appui sur la touche « **clôturer** ».

PLUS DE MODIFICATION POSSIBLE APRES LA CLOTURE

Dans le cas contraire, la feuille de match sera envoyée à partir du menu d'accueil

(Liste des matchs) via le bouton « **Transmettre** » du match concerné, ou lors de la prochaine synchronisation générale.



CONSIGNES AUX ARBITRES SUR LES COMPORTEMENTS RACISTES OU HOMOPHOBES

Conduite à tenir par les Arbitres en cas de propos racistes ou homophobes émanant du public sur les compétitions de Ligue et de District

1°- Si un arbitre (ou un assistant) entend de ses propres oreilles des insultes à connotation raciste ou homophobes, la partie est momentanément interrompue. L'arbitre appelle les capitaines pour les en informer et fait appel aux dirigeants locaux (responsables de la police du terrain) pour que cessent immédiatement ces insultes. Il les informe d'une part, qu'ils doivent prendre toutes les dispositions pour identifier l'auteur et mettre fin définitivement à ces propos et d'autre part que si ces insultes devaient reprendre, il arrêterait momentanément la rencontre avec toutes les conséquences que cela entraîne.

2°- Si ces propos reprennent, l'arbitre arrêtera temporairement la rencontre :

Les joueurs et les officiels rejoindront les vestiaires pour une durée minimum de 5 minutes.

Pendant ce temps l'arbitre reprendra contact avec les dirigeants locaux afin que cessent définitivement ces insultes et les informera que le prochain arrêt de la partie sera définitif avec les conséquences qui en découlent.

3°- Si ces propos reprennent l'arbitre arrêtera définitivement la rencontre en ayant soin d'identifier la victime, si possible l'auteur des faits et les éventuelles circonstances qui y ont conduit afin d'établir un rapport le plus complet et le plus détaillé possible.

GUIDE DE L'ARBITRE POUR LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

La commission de discipline et la commission d'arbitrage souhaitent aider les arbitres dans la rédaction de la feuille de match et des rapports disciplinaires pour permettre un traitement des dossiers de discipline avec le plus de clarté et de justesse possible.

En effet la judiciarisation des procédures disciplinaires étant de plus en plus fréquente, elle réclame donc de la part des arbitres une vigilance accrue dans la formulation des faits pour limiter les contentieux tant sur le fond que sur la forme. La Commission de discipline doit garantir les droits à la défense du fautif et respecter les procédures conformément au règlement disciplinaire de la FFF et du code du sport.

Aussi, afin de faciliter la rédaction des documents (feuille de match et rapport disciplinaire), nous vous proposons une méthodologie de travail pour bien remplir ces obligations.

R APPEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU POUVOIR DISCIPLINAIRE

Toute action ou infraction disciplinaire commise par un licencié contraire aux obligations légales, réglementaires et statutaires constitue une infraction de nature à justifier la mise en œuvre du pouvoir disciplinaire.

Sachant que les déclarations des officiels sont retenues jusqu'à preuve du contraire, il est important que les officiels remplissent leurs obligations administratives correctement pour permettre à la commission de discipline de juger le plus équitablement possible.

CONCRETISATION DES DECISIONS DES INSTANCES DISCIPLINAIRES

Pour déterminer la sanction, l'organe disciplinaire se doit de vérifier l'existence des faits reprochés en s'appuyant sur le processus suivant :

- La recherche de l'exactitude matérielle des faits.
- La qualification juridique des faits.
- La détermination de la nature et du quantum de la sanction.

RAPPEL DES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DE L'ARBITRE

Les arbitres se doivent d'être très précis et vigilant dans la rédaction de leurs écrits sur la F.M.I. et dans la rédaction du rapport complémentaire.

VEILLER A CE QUE LES 3 PARTIES SIGNENT LA F.M.I.

SI UN CLUB REFUSE DE SIGNER LE MENTIONNER SUR LA F.M.I.

Si vous vous sentez en insécurité et que vous ne pouvez pas ou ne voulez pas citer les propos tenus dans la partie observations d'après match, vous le signalerez dans votre rapport d'après match



LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL DISTRICT DE FOOTBALL DES COTES D'ARMOR



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS COMPETITIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Ces formulaires (format Word) sont accessibles et téléchargeables via <http://footbretagne.fff.fr> par un accès protégé nécessitant l'utilisation de votre code secret et de votre mot de passe. Cet accès est disponible dans le choix « Désignations » rubriques « Arbitrage » ou dans la rubrique « Documents à télécharger » (en format PDF).

RAPPORT D'ARBITRAGE A ADRESSER DANS LES 24 HEURES A LA LBF OU AU DISTRICT DIRECTION DES COMPETITIONS SPORTIVES

Compétitions Seniors - Jeunes - Féminines - Foot diversifié (exclusivement par mail) : competitions@footbretagne.fff.fr
competitions@foot22.fff.fr

N° du match : 11553291 Arbitre : XXXX Jean Téléphone : 06 00 00 00 00

Compétition : Poule :

CLUBS

RESULTAT

RECEVANT : AAAA	Buts	LETTRE DEUX	Chiffres 2	
VISITEUR : BBBB	Buts	LETTRE ZERO	Chiffres 0	
* PROLONGATION NON				Irs au but

Date : 15/09/2021	Heure : 15h30	Terrain : LLLL
-------------------	---------------	----------------

Assistants 1 – XXX Robert 2 – XXX Pierre	Délégué aux arbitres : VVV Paul
--	---------------------------------

Terrain et installations (état du terrain, grillage, état des vestiaires, qualité de l'éclairage...) :	RAS
Divers :	RAS

Av	N° Mail.	NOM – Prénom du joueur	Club d'appartenanc e	Temps de jeu – MOTIF
X	3	GGGG Michel	Club BBBB	35' : Coupable d'un Comportement antisportif

X	10	MMMM Bernard	Club AAAA	50' : A retardé la reprise du jeu

DISCIPLINE - JOUEURS EXCLUS

Ex	N° Mail.	NOM – Prénom du joueur	Club d'appartenanc e	Temps de jeu – MOTIF
X	1	DDDD Albert	Club BBBB	52' : (anéantir une occasion manifeste de but)
X	5	CCCC Antoine	Club AAAA	58' : (faute grossière)
X	7	HHHH Julien	Club BBBB	65' : (propos grossiers envers arbitre)

RAPPORT D'APRES MATCH DE L'ARBITRE POUR LA COMMISSION DE DISCIPLINE.

Le rapport doit être circonstancié, clair et précis, en accord avec les écrits de la feuille de match et relater la véracité des faits constatés sur le terrain ou en dehors du terrain.

Il doit être envoyé dans les 48 heures (à la commission des compétitions pour toutes les compétitions de ligue et au district concerné pour les compétitions de district).

METHODOLOGIE DU RAPPORT :

Pour être bien exploité par la Commissions de discipline, le rapport doit être complet et répondre aux questions suivantes dans l'ordre chronologique ci-dessous :

QUAND : A quelle minute du match ou hors du match.

QUI : Nom, Prénom, N° de maillot, N° de licence.

QUOI : a été exclu

POURQUOI : Un des motifs d'exclusion suivi d'une explication des faits en concordance avec la Loi12.

OU et COMMENT : Endroit de la faute et envers qui (adversaire, arbitre, partenaire, spectateur...) en précisant le(s) geste(s), le(s) mot(s) et le comportement du joueur (difficulté ou non à sortir du terrain), être en mesure d'évaluer l'intensité de la faute et de ses conséquences, l'intention et l'attitude sur les propos tenus ou les gestes.

En conclusion :

Se limiter aux faits rien qu'aux faits sans solliciter de la commission de discipline des sanctions fortes ou de la clémence...

Evitez les propos contradictoires, il faut être clair et impartial.

Si vous avez sanctionné pour des propos ou gestes envers votre AA que vous n'avez pas entendu, il faut demander à cet AA de faire également un rapport.

QUELQUES EXEMPLES DE RAPPORT TYPE

Exemple N°1 :

A la 52ème minute, alors que le score était de 2 à 0 en faveur du Club A, le joueur D, N°1, licence 123987654 gardien de L'équipe B a ceinturé l'attaquant n°9 de l'équipe A en dehors de la surface de réparation dans l'axe du but et alors qu'il n'y avait pas de défenseurs à proximité, ce qui lui a permis de se saisir du ballon avec les mains toujours hors de la surface de réparation.

J'ai arrêté le jeu et j'ai exclu le gardien pour avoir anéanti une occasion manifeste de but. Je précise qu'il n'y a eu aucune mise en danger de l'intégrité physique de l'attaquant. Le joueur exclu est sorti immédiatement du terrain sans discussion et le jeu a repris par un CFD.

Exemple N°2 :

A la 58ème minute, (score toujours de 2 à 0), le joueur C, N° 5, licence 234567891 de l'équipe A s'est rendu coupable d'une faute grossière avec mise en danger de l'intégrité physique du joueur n°9 de l'équipe B en le taclant par devant les 2 pieds décollés du sol au-dessus du ballon. Le joueur n°9 a été légèrement blessé, après avoir été soigné, il a repris le match dans la minute suivante. Le joueur fautif est sorti calmement en s'excusant auprès de son adversaire.

Exemple N°3 :

A la 65ème minute (score toujours de 2 à 0), le joueur H, N°7, licence 345678287 du Club B à la suite d'une faute sifflée contre son équipe est venu à ma rencontre et m'a insulté : enculé, bâtard. Suite à ces propos, je l'ai exclu et ce joueur est sorti très lentement, il a continué à m'insulter en me faisant un bras d'honneur avec une attitude agressive.

Restant à votre disposition,

Le 15/09/2014

Monsieur Y

Licence N° :



EXCLUSION TEMPORAIRE

L'exclusion temporaire est applicable dans toute les compétitions régionales et départementales seniors et jeunes y compris en Coupe De France et Coupe Gambardella lors des tours concernés par le processus du « remplaçant-remplacé ». N'est pas applicable au Football à effectif réduit

L'exclusion temporaire est une **sanction administrative à vocation préventive, pédagogique et éducative**, inscrite sur la feuille de match mais qui n'entraîne pas de suspension ni amende financière.

1. L'arbitre notifie une exclusion temporaire à un joueur pour une durée de 10 minutes minimum pour un seul et unique motif : Désapprobation en paroles ou en actes.
2. L'exclusion temporaire ne pourra être notifiée au même joueur qu'une seule fois durant la rencontre. En cas de nouvelle infraction, l'avertissement ou l'exclusion définitive devra être prononcé suivant l'application des lois du jeu.
3. L'exclusion temporaire devra être notifiée au joueur lors d'un arrêt de jeu. L'arbitre notifie l'exclusion temporaire par un carton blanc adressé au joueur incriminé, il ne peut reprendre le jeu que lorsque le joueur a quitté le terrain. Au cas où l'arbitre n'arrêterait pas le jeu sur le fait, en raison d'un avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt de jeu.
4. Un carton blanc pourra être adressé après un carton jaune. Les lois du jeu prévoyant l'avertissement ou l'exclusion doivent être appliquées conformément aux textes en dehors de cette particularité concernant la contestation en paroles ou en actes.
5. Un joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant la durée de la sanction.
6. A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire, le club peut faire entrer sur le terrain au 1^{er} arrêt de jeu : - Soit le joueur qui avait été exclu temporairement - Soit un joueur remplaçant régulièrement inscrit sur la feuille de match.
7. **Le décompte du temps de 10 minutes sera effectif à partir de la reprise du jeu consécutive à la sanction. Les 10 minutes d'exclusion temporaire correspondent à un temps de jeu effectif (hors temps de remplacements, de blessures, de tentatives volontaires de retarder le temps de jeu...). Le décompte du temps de jeu est sous la responsabilité exclusive de l'arbitre qui pourra se faire aider par son Assistant. En aucun cas il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.**
8. Le joueur exclu temporairement va sur le banc de touche et de par le fait qu'il est considéré comme faisant partie intégrante de l'équipe reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel.
9. La durée de la sanction écoulée, l'arbitre permet au joueur de revenir **lors d'un arrêt de jeu**. Le joueur doit pénétrer sur le terrain à la hauteur de la ligne médiane.
10. Si à la fin d'une période de jeu une sanction temporaire est en cours cette dernière devra être poursuivie en début de la période suivante y compris lors d'éventuelles prolongations. Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, la sanction est considérée comme purgée mais pour l'éventuelle séance de tirs au but seuls les joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final peuvent y participer.
11. Au cas où une équipe se trouverait réduite à moins de 8 joueurs suite à une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match que celle-ci soit informatisée ou manuelle et faire un rapport circonstancié à la Ligue ou au District suivant la compétition. Les commissions sportives prendront la décision qu'elles jugeront opportune.



MOTIFS : AVERTISSEMENTS EXCLUSIONS



Infractions passibles d'avertissement

Un joueur doit être averti s'il commet l'une des infractions suivantes :

- retarder la reprise du jeu ;
- manifester sa désapprobation en paroles ou en actes ;
- pénétrer ou revenir délibérément sur le terrain, ou quitter délibérément le terrain sans l'autorisation de l'arbitre ;
- ne pas respecter la distance réglementaire lors de l'exécution d'une balle à terre, d'un corner, d'un coup franc ou d'une rentrée de touche ;
- enfreindre de manière répétée les Lois du Jeu (le nombre d'infractions commises à partir duquel l'avertissement doit être infligé n'est pas précisément défini) ;
- se rendre coupable de comportement antisportif ; • pénétrer dans la zone de visionnage ;

Un remplaçant ou joueur remplacé doit être averti s'il commet l'une des infractions suivantes :

- retarder la reprise du jeu ;
- manifester sa désapprobation en paroles ou en actes ;
- pénétrer ou revenir sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre ;
- se rendre coupable de comportement antisportif ;
- pénétrer dans la zone de visionnage ;
- faire un usage excessif du signal d'analyse vidéo (écran de télévision).

Infractions passibles d'exclusion

Un joueur, un remplaçant ou un joueur remplacé doit être exclu s'il :

- empêche l'équipe adverse de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste en commettant une main délibérée (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation) ;
- empêche l'équipe adverse de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste en commettant une main non délibérée en dehors de sa surface de réparation ;
- empêche de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste à un adversaire se dirigeant vers le but (mais pas forcément directement) du joueur fautif en commettant une faute passible d'un coup franc (sauf précision apportée à la section suivante) ;
- commet une faute grossière ;
- crache sur/vers ou mord quelqu'un ;
- commet un acte de brutalité ;
- tient des propos blessants, injurieux et/ou grossiers ou agit de façon blessante, injurieuse et/ou avec grossièreté ;
- reçoit un second avertissement au cours du même match ;

CONVOCAION PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

La présence du ou des arbitres est fortement souhaitable lorsqu'il y a une audition (elle peut se faire aussi par visioconférence dans un District). S'il y a indisponibilité de l'arbitre pour une date, il doit proposer ses dates de disponibilité à la Commission de discipline.

Un arbitre convoqué par une commission est considéré comme témoin et non comme accusé.

Loïc ALLIOU est le représentant des arbitres à la commission départementale de discipline. Pour toute sollicitation ou échange, vous pouvez le contacter par mail à : arbitres@foot22.fff.fr

DOCUMENT FRAIS D'ARBITRAGE

L'utilisation de la fiche « officielle » est obligatoire.

(Document téléchargeable sur le site du district)

Document à compléter et transmettre aux deux équipes après règlement de vos Indemnités de déplacement, préparation et équipement.

INDISPONIBILITE

Après saisie de vos indisponibilités sur votre espace MY FFF.FR il est **IMPERATIF** d'en informer votre responsable de désignations ainsi que le district.

Vous pouvez utiliser document téléchargeable sur le site du District pour les indisponibilités de courtes durées.

Merci de signaler vos indisponibilités (sauf urgence et dans la mesure du possible) 2 semaines avant la date de désignation concernée. Ne tenez pas compte des dates libres du calendrier des compétitions celles-ci sont utilisées en cas de matchs reportés (vous pouvez donc être désignés sur ces dates).

Pour les indisponibilités de longue durée merci de joindre à votre demande un justificatif à l'attention de la Commission Des Arbitres

REMBOURSEMENT FRAIS

Pour simplifier le travail du secrétariat du district et de la C.D.A., il est maintenant demandé aux arbitres d'utiliser le document téléchargeable sur le site du District au format PDF (vous pouvez après téléchargement le compléter directement et le transmettre par mail au district).

FOURNIR UN RIB AVEC CETTE FICHE (pour la première demande de la saison)

ATTENTION : Nous vous informons que seule la CDA lors de ses réunions valide ou non votre demande (1 réunion environ tous les mois).

Si votre demande est acceptée (vous pouvez consulter les PV de CDA sur le site du District), elle sera transmise au Trésorier du district qui procèdera au remboursement.

**La CDA ne traitera aucune demande de remboursement sans réception de cette
fiche accompagnée d'un RIB**



CALENDRIER GENERAL SENIORS HOMMES
SAISON 2025/2026

Aout		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 V		1 L		1 M		1 S	J9 J7	1 L		1 J		1 D	J13 J11	1 D	J16 J13	1 M		1 V		1 L	
2 S		2 M		2 J		2 D	J7 J5	2 M		2 V		2 L		2 L		2 J		2 S	J28 MR	2 M	
3 D		3 M		3 V		3 L		3 M		3 S	MR MR	3 M		3 M		3 V		3 D	MR MR 1/2	3 M	
4 L		4 J		4 S	J7 J5	4 M		4 J		4 D	MR MR	4 M		4 M		4 S	J24 MR	4 L		4 J	
5 M		5 V		5 D	J5 J3	5 M		5 V		5 L		5 J		5 J		5 D	MR MR 1/4	5 M		5 V	
6 M		6 S	J4 J3	6 L		6 J		6 S	J12 J10	6 M		6 V		6 V		6 L		6 M		6 S	
7 J		7 D	J3 J1	7 M		7 V		7 D	J10 J8	7 M		7 S	J17 J15	7 S	J20 J18	7 M		7 J		7 D	
8 V		8 L		8 M		8 S	J10 J8	8 L		8 J		8 D	J14 J12	8 D	J17 J14	8 M		8 V		8 L	
9 S		9 M		9 J		9 D	J8 J6	9 M		9 V		9 L		9 L		9 J		9 S	J29 J25	9 M	
10 D		10 M		10 V		10 L		10 M		10 S	J14 J12 16E	10 M		10 M		10 V		10 D	J23 J20	10 M	
11 L		11 J		11 S		11 M		11 J		11 D	MR MR	11 M		11 M		11 S	J25 J22	11 L		11 J	
12 V		12 D		12 M	T5 T4 MR	12 M		12 V		12 L		12 J		12 J		12 D	J20 J17	12 M		12 V	
13 S		13 S	J5	13 L		13 J		13 S	J13 J11	13 M		13 V		13 V		13 L		13 M		13 S	FINALES
14 D		14 D	T3 T2	14 M		14 V		14 D	J11 J9	14 M		14 S	J15 J16	14 S	J21 J19	14 M		14 D		14 D	FINALES
15 V		15 L		15 M		15 S		15 L		15 J		15 D	MR MR 16E	15 D	MR MR 8E	15 M		15 V		15 L	
16 S	J1	16 M		16 J		16 D	T7 T6 MR	16 M		16 V		16 L		16 L		16 J		16 S	J30 J26	16 M	
17 D		17 M		17 V		17 L		17 M		17 S	J15 J13	17 M		17 M		17 D		17 D	J24 MR	17 M	
18 L		18 J		18 S	J8 J6	18 M		18 J		18 D	J12 J10	18 M		18 M		18 S	J26 J23	18 L		18 J	
19 M		19 V		19 D	J6 J4	19 M		19 V		19 L		19 J		19 J		19 D	J21 J18	19 M		19 V	
20 M		20 S	J6 J4	20 L		20 J		20 S		20 M		20 V		20 V		20 L		20 M		20 S	
21 J		21 D	J4 J2	21 M		21 V		21 D	MR MR 32E	21 M		21 S	J19 J17	21 S	J22 J20	21 M		21 J		21 D	
22 V		22 L		22 M		22 S	J11 J9	22 J		22 D		22 D	J15 MR	22 D	J18 J15	22 M		22 V		22 L	
23 S	J2 J1	23 M		23 J		23 D	J9 J7	23 M		23 V		23 L		23 L		23 J		23 S		23 M	
24 D	J1 T1	24 M		24 V		24 L		24 M		24 S	J16 J14	24 M		24 M		24 V		24 D	J25 J21	24 M	
25 L		25 J		25 S		25 M		25 J		25 D	MR MR 32E	25 M		25 M		25 L		25 S	J27 J24	25 J	
26 M		26 V		26 D	T6 T5 MR	26 M		26 V		26 L		26 J		26 J		26 D	J22 J19	26 M		26 V	
27 M		27 L		27 M		27 S		27 D		27 V		27 L		27 V		27 L		27 M		27 S	
28 J		28 D	T4 T3	28 M		28 V		28 S		28 M		28 S	MR MR	28 S	J23 J21	28 M		28 J		28 D	
29 V		29 L		29 M		29 S		29 J		29 D		29 D	J19 J16	29 D		29 V		29 V		29 L	
30 S	J3 J2	30 M		30 J		30 D	T8 MR MR	30 M		30 V		30 L		30 L		30 J		30 S		30 M	
31 D	J2 T2 T1	31 V		31 M		31 L		31 M		31 S	MR MR	31 M		31 M		31 D		31 D	J26 J22	31 V	

N2
N3

R1-Groupe à 14
Groupe à 12 (R2-R3)

MR Match remis
MR Match remis

Coupe de France
Coupe Région Bretagne / Coupes Départementales



CALENDRIER GENERAL FEMMES
SAISON 2025/2026

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 L		1 M		1 S		1 L		1 V		1 D	J10	1 D	MR	1 M		1 V		1 L	
2 M		2 J		2 D	FR T3 MR	2 M		2 V		2 L		2 L		2 J		2 S		2 M	
3 M		3 V		3 L		3 M		3 S		3 M		3 M		3 V		3 D	1/4F MR	3 M	
4 J		4 S		4 M		4 J		4 D	MR	4 M		4 M		4 S		4 L		4 J	
5 V		5 D	J2	5 M		5 V		5 L		5 J		5 J		5 D	8E MR	5 M		5 V	
6 S		6 L		6 J		6 S		6 M		6 V		6 V		6 L		6 M		6 S	
7 D	TE	7 M		7 V		7 D	J7	7 M		7 S		7 S		7 M		7 J		7 D	PAN
8 L		8 M		8 S		8 L		8 J		8 D	J11	8 D	J12	8 M		8 V		8 L	
9 M		9 J		9 D	J4	9 M		9 V		9 L		9 L		9 J		9 S		9 M	
10 M		10 V		10 L		10 M		10 S		10 M		10 M		10 V		10 D	J18	10 M	
11 J		11 S		11 M		11 J		11 D	16E MR	11 M		11 M		11 S		11 L		11 J	
12 V		12 D	J3	12 M		12 V		12 L		12 J		12 J		12 D	J16 1/2F	12 M		12 V	
13 S		13 L		13 J		13 S		13 M		13 V		13 V		13 L		13 M		13 S	
14 D	T1	14 M		14 V		14 D	J8 T2	14 M		14 S		14 S		14 M		14 J		14 D	FINALES
15 L		15 M		15 S		15 L		15 J		15 D	MR	15 D	J13	15 M		15 V		15 L	
16 M		16 J		16 D	J5	16 M		16 V		16 L		16 L		16 J		16 S		16 M	
17 M		17 V		17 L		17 M		17 S		17 M		17 M		17 V		17 D	MR	17 M	
18 J		18 S		18 M		18 J		18 D	16E MR	18 M		18 M		18 S		18 L		18 J	
19 V		19 D	T3 T2 MR	19 M		19 V		19 L		19 J		19 J		19 D	MR	19 M		19 V	
20 S		20 L		20 J		20 S		20 M		20 V		20 V		20 L		20 M		20 S	
21 D	J1	21 M		21 V		21 L	MR	21 M		21 S		21 S		21 M		21 J		21 D	
22 L		22 M		22 S		22 J		22 D		22 L	MR	22 D	J15	22 M		22 V		22 L	
23 M		23 J		23 D	T4 T3 MR	23 M		23 V		23 L		23 L		23 J		23 S		23 M	
24 M		24 V		24 L		24 M		24 S		24 M		24 V		24 M		24 D	PAN 1/2F	24 M	
25 J		25 S		25 M		25 J		25 D	J9 8E	25 M		25 M		25 S		25 L		25 J	
26 V		26 L	MR	26 M		26 V		26 L		26 J		26 J		26 D	J17 FINALE	26 M		26 V	
27 S		27 D		27 J		27 S		27 M		27 V		27 V		27 L		27 M		27 S	
28 D	T2 T1 MR	28 M		28 V		28 D		28 M		28 S		28 S		28 M		28 J		28 D	
29 L		29 M		29 S		29 J		29 D		29 L	J14	29 D	J14	29 M		29 V		29 L	
30 M		30 J		30 D	J6	30 M		30 V		30 L		30 L		30 J		30 S		30 M	
31 V		31 M		31 L		31 M		31 S		31 M		31 M		31 D		31 PAN		31 D	

D3F

R1F-R2F
FUTSAL

MR Match remis

Coupe de France
Coupe Région Bretagne



CALENDRIER GENERAL JEUNES HOMMES
SAISON 2025/2026

Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 V	1 L	1 M	1 S MR	1 L	1 J	1 D 16e	1 D 8e	1 M	1 V	1 L
2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 L	2 J	2 S MR	2 M
3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S MR	3 M	3 M	3 V	3 D	3 M
4 L	4 J	4 S J3	4 M	4 J	4 D	4 M	4 M	4 S 1/4 MR	4 L	4 J
5 V	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 J	5 D 1/4F	5 M	5 V
6 M	6 S T3	6 L	6 J	6 S J8	6 M	6 V	6 V	6 L	6 M	6 S
7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S J3 J3	7 S J4 J4	7 M	7 J	7 D
8 V	8 L	8 M	8 S J5	8 L	8 J	8 D	8 D	8 M	8 V	8 L
9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 L	9 J	9 S J9 J9	9 M
10 D	10 M	10 J	10 L	10 S	10 M	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M
11 L	11 J	11 S J4	11 M	11 J	11 D 32e	11 M	11 M	11 S MR	11 L	11 J
12 V	12 D	12 L	12 M	12 V	12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V
13 M	13 S J1	13 L	13 J	13 S J9	13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	13 S Finals
14 J	14 D	14 M	14 V	14 D TF1	14 M	14 S 16e MR	14 S J5 J5	14 M	14 J	14 D
15 V	15 L	15 M	15 S J6	15 L	15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 L
16 M	16 S	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M
17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S J1 J1	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M
18 L	18 J	18 S T5 T2	18 M	18 J	18 D	18 M	18 M	18 S MR	18 L	18 J
19 V	19 D	19 L	19 M	19 V	19 L	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V
20 M	20 S J2	20 L	20 J	20 S MR	20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	20 S
21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S MR	21 S J6 J6	21 M	21 J	21 D
22 V	22 L	22 S	22 M	22 S FR T3	22 J	22 L	22 D	22 M	22 V	22 L
23 S T1	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 L	23 J	23 S FINALE	23 M
24 D	24 L	24 V	24 L	24 M	24 S J2 J2	24 M	24 M	24 V	24 D	24 M
25 L	25 J	25 S MR	25 M	25 J	25 D	25 M	25 M	25 S J8 J8	25 L	25 J
26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 J	26 D 1/2F	26 M	26 V
27 M	27 S T4 T1	27 L	27 J	27 V	27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	27 S
28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S 8e MR	28 S J7 J7	28 M	28 J	28 D
29 V	29 L	29 M	29 S J7	29 L	29 J	29 S	29 D	29 M	29 V	29 L
30 S T2	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 S	30 L	30 J	30 S 1/2	30 M
31 D		31 V		31 M	31 S MaN MR		31 M		31 D	

Gambardella	U18-U17-U16-U15	MR Match remis	Mise à Niveau CRB U18 à U14
	U14	Tours qualificatifs CRB U17-U16-U15	Tours éliminatoires CRB U18, U17, U16, U15, U14
			Tours éliminatoires CRB U18 et U14



CALENDRIER GENERAL JEUNES FEMINIENS
SAISON 2025/2026

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 L	1 M	1 S T2 MR	1 L	1 D	1 D	1 D	1 M	1 V	1 L
2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 L	2 J	2 S 1/4	2 M
3 M	3 V	3 L	3 M	3 S MR	3 M	3 M	3 V	3 D	3 M
4 J	4 S J1	4 M	4 J	4 D	4 M	4 M	4 S 8E MR	4 L	4 J
5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 J	5 D	5 M	5 V
6 S	6 L	6 J	6 S J6	6 M	6 V	6 V	6 L	6 M	6 S PAN PAR
7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S J11	7 S J12	7 M	7 J	7 D
8 L	8 M	8 S J3	8 L	8 J	8 D	8 D	8 M	8 V	8 L
9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 L	9 J	9 S J18	9 M
10 M	10 V	10 L	10 M	10 S MR 16e	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M
11 J	11 S J2	11 M	11 J	11 D	11 M	11 M	11 S J16	11 L	11 J
12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V
13 S Phase Dép	13 L	13 J	13 S J7	13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	13 S
14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S MR	14 S J13	14 M	14 J	14 D FINALE
15 L	15 M	15 S J4	15 L	15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 L
16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M
17 M	17 V	17 L	17 M	17 S J8	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M
18 J	18 S T1 T1	18 M	18 J	18 D	18 M	18 M	18 S MR	18 L	18 J
19 V	19 D	19 L	19 M	19 V	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V
20 S Phase Dép	20 L	20 J	20 S MR	20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	20 S
21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S MR	21 S J15	21 M	21 J	21 D
22 L	22 M	22 S FR T2	22 L	22 J	22 D	22 L	22 M	22 V	22 L
23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 L	23 J	23 S 1/2F PAR	23 M
24 M	24 V	24 L	24 M	24 S J9	24 M	24 M	24 V	24 D	24 M
25 J	25 S MR	25 M	25 J	25 D	25 M	25 M	25 S J17	25 L	25 J
26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 J	26 D	26 M	26 V
27 S YE	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	27 S
28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S MR	28 S J14	28 M	28 J	28 D
29 L	29 M	29 S J5	29 L	29 J	29 S	29 D	29 M	29 V	29 L
30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 S	30 L	30 J	30 S PAN PAR	30 M
31 D		31 V	31 M	31 S J10		31 M		31 D	

R1	Coupe Région Bretagne	MR Match remis	Futsal	Coupe Nationale U18F	PAN Phase d'Accession au CNU19F
					PAR



UNAF
Le Club des Arbitres

Bordereau adhésion Section UNAF 22 SAISON 2025 - 2026

NOM :

Prénom :

Date de Naissance : / /

Adresse postale:

Téléphone portable arbitre:

Téléphone portable (parent si mineur):

Adresse mail arbitre:

CLUB :

**Règlement par virement ou chèque
A L'ORDRE DE L'UNAF 22
35€**

**RIB UNAF 22
FR76 1220 6008 0014 1737 4800 1717
Code SWIFT AGRIFRPP8**

**Pour tout règlement par virement : Merci d'indiquer le motif comme ci-dessous :
« Adhésion2526 NOMPrenom »**

A retourner à :

**GAUNET Mickaël
2 rue Frédéric Mistral
22000 SAINT-BRIEUC**

**UNAF 22
District des Côtes d'Armor
3 allée du Haut Champ
22440 PLOUFRAGAN**



UNAF
CÔTES D'ARMOR

Avec votre adhésion profitez des avantages UNAF :

1- Pour toute adhésion un MUG UNAF Offert



2- Les avantages exclusifs du partenaire ekinsport à prix préférentiels

Le code de réduction pour la boutique ekinsport/futbol emotion



Attention !

À partir du **1er juillet 2025**, une **nouvelle boutique en ligne** sera disponible sur notre site **FUTBOL EMOTION**.

Vous n'aurez plus accès à la boutique UNAF via Ekinsport.com.



Accédez dès maintenant à la nouvelle boutique via ce lien :

<https://www.futbolemotion.com/fr/categorie/colectivos/tenues-unaf-nationale>



Informations d'accès :

- Mot de passe d'accès à la boutique : **unaf4**
- Code promo pour bénéficier de 10 % de remise supplémentaires : **UNAF22FE**